

Novembre 2003

Volume 2, Numéro 11

Centre Technologique des Résidus Industriels

INFOCTRI

Dans ce numéro :

Mécanisme de régénération par graine de l'épinette noire et applications forestières	2
Temlam à Amos : la construction ne débutera pas avant le printemps	2
Congrès Annuel du Conseil du Peuplier du Canada	3
On nous joue du violon	3
Utilisation des bases SIFORT pour l'analyse de la succession arborée en pessière à mousses et sapinière à bouleau blanc de l'ouest du Québec	4
Colloques et activités	5
Nouveau partenariat en foresterie	5
Les Midis de la foresterie	5

Le 3 novembre dernier, Nexfor-Norbord a conclu la vente de ses scieries de La Sarre et de Senneterre à Tembec. Quels seront les impacts de cette vente sur l'industrie du bois en région?



Le Ministre Pierre Corbeil nomme Guy Coulombe à la Présidence de la Commission d'étude sur la gestion des forêts publiques

Le ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs, M. Pierre Corbeil, a rendu publique la décision du gouvernement de créer la Commission d'étude scientifique, technique, publique et indépendante chargée d'examiner la gestion des forêts du domaine de l'État. La Commission sera présidée par M. Guy Coulombe. "M. Coulombe a occupé de nombreux postes clés à titre d'administrateur public. Il a notamment occupé le poste de premier fonctionnaire de l'État sous MM. Robert Bourassa et René Lévesque. Sa rigueur et son intégrité sont irréprochables. Il saura diriger, avec toute l'objectivité et le recul nécessaires, cette Commission dont les travaux joueront un rôle essentiel dans le débat public qui entoure la gestion des forêts du domaine de l'État." "La Commission que dirigera M. Coulombe aura pour responsabilité de faire le point sur l'état de la forêt publique, dans une perspective de gestion intégrée des ressources", a précisé le ministre Corbeil. "Il est essentiel que cette analyse de la question forestière soit traitée sous l'angle du développement durable, en tenant compte tant des préoccupations fauniques et écosystémiques que des facteurs liés au développement économique et aux régions." La Commission tiendra des consultations publiques dans toutes les régions concernées. Elle recevra les mémoires et pourra décider d'entendre toute personne ou tout organisme soucieux de faire valoir son point de vue sur la gestion de la forêt publique. Dans ce contexte, la Commission pourra se pencher sur des questions telles que l'administration du régime forestier québécois, les assises scientifiques des calculs de possibilité forestière, la qualité des plans d'aménagement forestier et des inventaires forestiers, les méthodes de contrôle et de vérification de la récolte et des travaux d'aménagement forestier, ainsi que toute autre question relative aux aspects économiques, environnementaux, fauniques, sociaux et régionaux de la gestion du patrimoine forestier québécois. Elle pourra par la suite faire au gouvernement toutes les recommandations nécessaires afin de favoriser la meilleure gestion possible de la forêt publique du Québec. Le ministre Corbeil a indiqué que les autres membres de la Commission seront désignés au cours des prochaines semaines et qu'un aperçu du calendrier des audiences et des délibérations de la Commission sera présenté par la même occasion. Le rapport de la Commission devra être déposé au plus tard en décembre 2004.

Source: Extrait du communiqué de presse « Le Ministre Pierre Corbeil nomme Guy Coulombe à la Présidence de la Commission d'étude sur la gestion des forêts publiques », paru sur le site www.abitibitemiscamingue.gouv.qc.ca, le 23 octobre 2003

Mécanisme de régénération par graine de l'épinette noire et applications forestières

En avril dernier, M. Réjean Gagnon professeur-chercheur à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) nous a présenté, dans le cadre des midis de la foresterie, un survol des problématiques et des projets de recherche qui ont jusqu'à ce jour guidé ces activités de recherche.

L'aventure a commencé par un besoin des industries forestières du Saguenay-Lac St-Jean de réussir l'ensemencement direct d'épinette noire. À l'époque, 3 principales causes de non-succès ont été identifiées : 1) un manque d'information sur la fenêtre temporelle d'ensemencement, 2) la qualité des lits de germination et 3) la fertilité et qualité des graines.

Par le suivi de feux récents et des expérimentations dans des dispositifs de coupe par bande, M. Gagnon et son équipe ont conclu que seule une fenêtre de 1 ou 2 ans tout de suite après feu ou perturbation était disponible à l'ensemencement. Cependant, les essais d'ensemencement direct s'avéraient toujours peu concluants et la structure d'âge des peuplements matures traduisait plutôt une installation lente et à long terme. L'équipe Gagnon décide donc d'entreprendre des analyses de tiges approfondies pour s'assurer de la structure d'âge des peuplements retrouvée naturellement. Ils découvriront alors que comme l'épinette blanche, le sapin et l'épinette de Norvège, l'âge au niveau du sol de l'épinette noire n'est pas la bonne. Le collet se trouve enfoui sous le sol et rend donc difficile l'évaluation de la période de recrutement des peuplements, ce qui explique le délai d'établissement de 5 ans retrouvé dans la littérature de l'époque.

Suite à ces travaux et pour mieux comprendre la dynamique et l'importance de l'épinette noire dans le paysage, M. Gagnon a élaboré son propre modèle de régénération et de succession forestière. Le modèle cyclique classique, où l'épinette se régénérerait systématiquement en épinette après feu ou perturbation majeure, ne lui plaisait guère. Par le suivi de jeunes sites brûlés, il établit que les peuplements jeunes d'épinette noire sont vulnérables jusqu'à l'âge d'environ 40 ans, car ils ne présentent pas de graines fertiles. Le passage du feu à ce moment pourrait donc entraîner un changement de composition au lieu de régénérer un peuplement d'épinette. Pour lui, le modèle de succession est donc ouvert dans le cas des peuplements jeunes et ce traduit par un changement de composition ou, à prime à bord, par une mixité plus grande avec des espèces compagnes comme le pin gris et le tremble. Il entrevoit également une déforestation possible, telle qu'observée dans le Nord-du-Québec, en absence d'espèces compagnes qui se régénèrent plus adéquatement sous une régime de perturbation fréquente.

Finalement, M. Gagnon nous met en garde face aux difficultés d'intégrer le feu dans les principes d'aménagement forestier, puisque l'épinette noire ne respectant pas les lois du modèle de Van Wagner, modèle présentement utilisé pour évaluer les cycles de feux, on risque de sous-estimer les révolutions. Il note donc l'importance de développer de nouveaux outils de prédiction, de favoriser le reboisement après perturbation pour s'assurer une régénération en épinette et de contrôler les feux pour éviter des conflits d'aménagement et la déforestation.

Source: Texte de Annie Belleau, étudiante à l'UQAT

Temlam à Amos : la construction ne débutera pas avant le printemps

La corporation Temlam n'a toujours pas trouvé tout le financement nécessaire pour son projet d'implantation à Amos d'une usine de classe mondiale de poutres LVL. Et si l'entreprise devait décider d'aller de l'avant aujourd'hui, les travaux ne pourraient débuter qu'au printemps. « On n'est pas en mesure de faire d'annonce en ce moment. Le financement n'est pas encore complété, mais ça avance très bien. On croit pouvoir régler tout ça durant l'hiver et on espère pouvoir aller de l'avant avec le projet au printemps. Ça chemine positivement, nous avons toujours confiance » a indiqué Luc Houde, directeur général du projet d'Amos.

Le directeur du projet de Temlam à Amos souligne que le contexte économique actuel est particulièrement difficile pour l'industrie forestière canadienne. Il rappelle que les exportations aux États-Unis sont toujours frappées de droits compensatoires, que les prix du bois d'œuvre sont très bas et que la hausse de la valeur du dollar canadien a aussi un sérieux impact sur les revenus des entreprises exportatrices.

Source: Extrait de l'article « Temlam à Amos : la construction ne débutera pas avant le printemps » par Martin Guindon, paru dans l'Écho, le mercredi 29 octobre 2003

Congrès Annuel du Conseil du Peuplier du Canada

Du 16 au 19 septembre dernier, se tenait au Centre des Congrès de Rouyn-Noranda, la 25^{ème} édition du congrès annuel du Conseil du Peuplier du Canada sous le thème « *La sylviculture du peuplier : des plantations et des forêts naturelles* ». Une centaine de congressistes étaient présents, dont 18 provenaient des provinces de l'ouest canadien, 6 de l'Ontario et 8 de l'international (Russie, Suède, État-Unis, et Italie). Parmi ces derniers se trouvait M. Jim Carle, représentant de la Commission Internationale du Peuplier, qui a tenu à souligner le fait que celle-ci, fondée en 1947, est une des plus anciennes et que le Canada en est un membre des plus actifs. Les conférenciers invités et libres ont présenté leurs plus récents résultats de recherche sur la sylviculture et l'aménagement du peuplier, l'amélioration génétique et le génome du peuplier, le potentiel de culture et d'utilisation du peuplier hybride, ainsi que sur la transformation et les produits du peuplier.



Des représentants industriels de Weyerhaeuser Canada, Alberta-Pacific Forest Ind., Domtar et Louisiana-Pacific sont également venus présenter sur l'expérience industrielle en rapport avec le peuplier. Enfin, le débat de clôture du congrès sous le thème : « La ligniculture : agriculture ou foresterie ? » a suscité de bonnes discussions de la part des participants.

Source : Texte d'Annie DesRochers, Ph.D. Professeure-chercheure en sylviculture intensive à l'UQAT

On nous joue du violon

Depuis des décennies, les compagnies d'exploitation forestière et les politiciens nous rebattent les oreilles avec leurs propos lénifiants sur la « gestion intégrée » des ressources. En effet, ils veulent nous faire gober que l'abattage des arbres est fait en fonction de la protection de notre patrimoine faunique et de ses habitats, puis du bonheur des amants de la faune (pêcheurs, trappeurs, chasseurs et observateurs).

Mais, il ne se passe presque pas un mois sans que des exemples frappants ne nous soient fournis du peu de cas que des compagnies forestières et nos politiciens font de la faune et de la satisfaction des citoyens qui fréquentent nos forêts pour y pratiquer leurs loisirs.

Il y a quelques semaines, on a entrepris de couper du bois dans la ZEC Jaro, en Beauce, quelques jours seulement avant le début de la chasse de l'orignal... sans consulter ni prévenir les gestionnaires de la ZEC, l'une des rarissimes zones d'exploitation contrôlée existant au sud du Saint-Laurent.

Pour protéger les caribous!

Du côté de la réserve faunique gouvernementale de Matane, voisine du parc provincial de conservation de la Gaspésie, on veut couper la forêt au pied du mont Logan, dans l'aire occupée par le caribou de l'Est, espèce en difficulté... Cela, alors que les autorités font pleuvoir empêchements, restrictions et interdictions sur les randonneurs, pêcheurs et chasseurs pour ne pas « perturber » les caribous! Espérons que ce n'est pas pour mieux « noyer » la faune, les pêcheurs, les chasseurs et les trappeurs que le premier ministre Jean Charest a intégré la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) et la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ) au ministère des Ressources naturelles. Souhaitons aussi que Charest et le PLQ n'incinèrent pas la faune, les pêcheurs et les chasseurs durant la « réingénierie » des structures de l'État du Québec.

Pendant ces décennies durant lesquelles les politiciens ont proposé aux exploitants forestiers des « guides d'intervention » dans les habitats fauniques, des compagnies ont prouvé qu'elles se foutaient des politiciens, de l'appareil gouvernemental, des citoyens et de la faune. Ne serait-il pas temps de procéder maintenant de façon coercitive à l'égard des exploitants forestiers, qui se croient tout simplement propriétaires des étendues boisées du territoire public du Québec?

Le Québec appartient aux quelque sept millions de personnes qui y vivent. Ces citoyens autorisent leurs gouvernants à accorder des privilèges aux exploitants forestiers, contre versement d'argent, à la condition que ces compagnies respectent les droits et désirs des citoyens-propriétaires. Le jour où un exploitant forestier agit en motard criminel, l'État doit le traiter comme tel.

Source: Article de André A. Bellemare « On nous joue du violon » paru dans le journal LE SOLEIL du 18 octobre 2003

Utilisation des bases SIFORT pour l'analyse de la succession arborée en pessière à mousses et sapinière à bouleau blanc de l'ouest du Québec

La forêt boréale est un écosystème dynamique, c'est-à-dire qu'il évolue dans le temps. Le moteur de cette dynamique est le régime des perturbations, que ces dernières soient anthropiques ou naturelles. Dans les deux régions à l'étude, soit la sapinière à bouleau blanc et la pessière à mousses de l'ouest du Québec, les deux perturbations naturelles qui sont responsables de la transformation des paysages sont les feux et les épidémies d'insectes. Suite à ces perturbations, il y a mise en place du processus de succession, c'est-à-dire que le paysage forestier se reconstruit par l'apparition successive dans le temps de peuplements de composition variable jusqu'à atteindre un peuplement similaire à celui d'origine. La vitesse à laquelle un peuplement change de composition est décrit par les taux de transitions. Pour les déterminer, les bases SIFORT (Système d'Informations Forestière par Tesselle) du Ministère des Ressources Naturelles ont été utilisées. Ces bases de données sont des mosaïques de tesselles rectangulaires d'une superficie de 14 ha recouvrant la totalité du territoire forestier du Québec. Les données forestières sont issues des inventaires décennaux utilisés pour la réalisation des cartes écoforestières. Il y a donc trois répliquas des bases SIFORT, soit 1970, 1980 et 1990. L'utilisation de ces bases pour l'étude de la succession arborée permet de travailler sur des données issues d'observation directes et non issues de chronoséquences (remplacement du temps par un échantillonnage dans l'espace de peuplements d'âge variable). Des matrices de transitions ont été construites entre le deuxième et le troisième inventaire SIFORT afin de déterminer les taux de transition entre les différents types de peuplements. Afin de faciliter l'interprétation des résultats, trois grands groupes de peuplements ont été déterminés. Le groupe 1 rassemble les peuplements formés à 75 % au moins d'essences intolérantes, le groupe 2 à 50 % d'essences intolérantes et à 50 % d'essences tolérantes et le groupe 3 à 75 % au moins d'essences tolérantes. Les peuplements purs d'essences tolérantes, comme le sapin baumier et l'épinette, sont considérés comme les peuplements de fin de succession. Ils forment des groupements indépendants. De même, les tesselles ont été regroupées en trois classes en fonction de la fertilité des sols : fertile, pauvre à bon drainage et pauvre à mauvais drainage. Les analyses ont été effectuées pour les deux régions écologiques simultanément puis séparément afin de déterminer s'il existe des différences entre elles.

Les résultats obtenus indiquent que les peuplements évoluent suivant des taux de transitions globaux variant de 30 à 46 %. Les peuplements qui sont issus de ces transitions sont variables, mais il y a toujours apparition d'essences tolérantes à l'ombre en plus ou moins grande quantité. Ceci est en accord avec les résultats obtenus précédemment par les études basées sur les chronoséquences. Les taux de transitions calculés pour chacune des trois classes de fertilité indiquent que se sont sur les stations les plus pauvres que les peuplements évoluent le plus rapidement. Ce résultat est en contradiction avec les études précédentes sur le sujet. On constate également que ce sont les peuplements de bouleaux blancs qui sont remplacés le plus rapidement suivi par les peuplements pins gris puis par ceux de peupliers faux-tremble. Si l'on effectue ces analyses en fonction des régions écologiques, on constate que les essences de début de succession (intolérantes) réduisent leur abondance dans la canopée plus rapidement dans la sapinière à bouleau blanc que dans la pessière à mousses, mais leur temps de persistance y est plus long.

Pour évaluer s'il y a des différences entre les régions écologiques du point de vue des chemins de succession, des matrices de transitions construites entre SIFORT 1 (1970) et SIFORT 2 (1980) ont été utilisées. Dans ce cas, les transitions vers les peuplements touchés par une épidémie d'insectes ont été conservées. On peut ainsi voir que la dernière épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette a affecté entre 13 et 50 % des peuplements en sapinière à bouleau blanc et entre 5 et 45 % des peuplements en pessière à mousses. De plus, les transitions vers les peuplements de sapins sont plus fréquentes en sapinières à bouleau blanc qu'en pessière à mousses. Ceci permet de mettre en évidence que les chemins de succession diffèrent en fonction des régions écologiques. Pour la pessière à mousses, les peuplements de fin de succession sont majoritairement constitués d'épinettes, alors que pour la sapinière à bouleau blanc ils sont formés de sapins. Dans cette dernière, les chemins de succession sont plus nombreux du fait de la présence combinée des peupliers et des bouleaux blancs.

Ces résultats vont être utilisés pour élaborer un modèle d'évolution des paysages forestiers, ce qui permettra de mieux prendre en compte la dynamique naturelle dans les plans d'aménagement forestier.

Source: Texte de Élise Vincent, étudiante à l'UQAT

Colloques et activités

(En rouge : activités en région)

Colloque : Les considérations économique et l'aménagement du territoire forestier

Quand et où : 12 et 13 novembre 2003 à Sainte-Foy

Pour plus d'information, communiquez avec François Laliberté (418) 654-0666 ou par courriel francois.laliberte@optivert.com



Cinquième Colloque annuel de la Chaire industrielle CRSNG-UQAT-UQAM en aménagement forestier durable

Quand et où : 20 novembre 2003 au Centre des congrès de Rouyn-Noranda

Pour plus d'informations, communiquez avec Marie-Hélène Longpré au (819) 762-0971 # 2362 ou par courriel à marie-helene.longpre@uqat.ca

Déjeuner-conférence : Le compagnonnage en milieu de travail

Quand et où : 20 janvier 2004 à l'hôtel des Eskers d'Amos


Pour plus d'information ou pour vous inscrire communiquez avec Karine Marcoux au (418) 694-2227


Nouveau partenariat en foresterie


L'institut canadien de recherche en génie forestier (FERIC) a annoncé le 17 octobre dernier son association avec l'Institut national de recherche sur les produits du bois (Forintek) et le Service canadien des forêts - Centre de foresterie des Laurentides (SCF - CFL) de Ressources naturelles Canada (RNCAN) pour former le **Partenariat Innovation Forêt**. Cette alliance stratégique a pour mission de favoriser l'adoption de mesures visant l'innovation en aménagement forestier par un meilleur transfert de connaissances. En pratique, elle permettra de rejoindre notamment l'industrie forestière, les groupements forestiers et les coopératives forestières par différents moyens comme des colloques et des activités de démonstration et de maillage. L'approche préconisée par le **Partenariat Innovation Forêt**, repose sur la mise à contribution d'organismes régionaux intéressés à la recherche, au transfert de connaissances et à l'innovation. Ces organismes sont bien implantés dans leur milieu et rejoignent les intervenants à l'œuvre en forêt. Ils seront invités à transmettre les besoins des régions et à contribuer à la diffusion des connaissances issues des centres de recherche.

Les Midis de la foresterie

Voici les titres des futures conférences pour les mois de novembre et décembre.

 **18 novembre 2003 de 12h00 à 13h00**
[Le présent et l'avenir agricole et forestier de Valcanton et Villebois](#)
Conférencier : Enrique Colombino, Professeur en sciences du développement humain et social UQAT

 **25 novembre 2003 de 12h00 à 13h00**
[Développement des systèmes racinaire chez les conifères en forêt boréale](#)
Conférencier : Cornelia Krause Université du Québec à Chicoutimi

 **2 décembre de 12h00 à 13h00**
[L'amélioration génétique des mélèzes au ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs](#)
Conférencier : Martin Perron, Direction de la recherche forestière

Centre Technologique des Résidus Industriels

Isabelle Fortin, ing f.
Agente de développement technologique
551, 1^{ère} rue Est
Amos, Québec
J9T 2H3

Téléphone : (819) 732-8809
Télécopie : (819) 732-8805
ctri.amos@cegepat.qc.ca

Un lien direct avec votre milieu forestier